

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

### Procès-Verbal

L'an deux mille dix-huit le vingt novembre, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Vivaroise de Vivier-Au-Court, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

**Date de la convocation :** 14 novembre 2018

**M. COLSON** Robert, **M. LE BRETON** Philippe, **M. MILARD** Jean-Louis , **M. PETITDAN** René, **M. NORMAND** Michel, **M. DELFORGE** Pierre, **M. COLINET** Jean-Paul, **Mme BANOUH** Fatiha, **M. BARTHELEMY** Alain, **M. BECKRICH** Hervé, **M. CHAOUCHI**, **Mme DISANT** Marie, **M. DUFLOX** Michael, **M. FOSTIER** Patrick, **Mme HANNOTIN** Françoise, **M. HUART** Yves, **Mme LEJEUNE** Simone, **Mme LEQUEUX** Armelle, **M. MARECHAL** Guillaume, **M. MARQUET** André, **Mme MILLET** Sandrine (à partir du point n° 4 ), **Mme MOSER** Marie-José, **M. RAVIGNON** Boris, **M. WUATELET** Arnaud, **Mme CAPRON** Annie, **M. DALLA ROSA** Sylvain, **Mme FLORES** Maryse, **M. ALEXANDRE** Thierry, **M. PINTEAUX** Jean-Luc, **M. SCHUBER** Jean-Claude (à partir du point 4), **M. MAROT** Christophe, **Mme LAPORTE** Dominique, **Mme MINEUR** Sarah, **M. MARTINOT** Daniel, **M. GREGOIRE** René, **Mme MEURIE** Dominique, **M. ROUMY** Daniel, **M. PETITFRERE** Robert, **M. DERUISSEAU** Dominique, **M. GODIN** André, **M. LANDART** Denis, **M. RENVOY** Jean-Pierre, **M. CLAUDE** Philippe, **M. STRINGER** Bernard, **M. DEBAIFFE** Ghislain, **M. FREROT** Jean-François, **Mme HUBERT-KRANTZ** Marie-Françoise, **M. GIBARU** Bernard, **M. WAFFLARD** Dominique, **M. CLAUDE** Jean-Luc, **Mme OSTROWSKI** Marie-Louise, **Mme DEBREUX** Marie-Pierre, **M. KRAUSS** Gérard, **Mme MAJCHRZAK** Joëlle, **M. BEAUFÉY** Alain, **M. FELIX** Daniel, **M. WATELET** Roger, **M. GILLET** Frédéric, **M. CANOT** Philippe, **M. APOTHELOZ** Christian, **Mme DE BONI** Marzia, **M. DISCRIT** Yannick, **Mme HUCORNE** Monique, **Mme HUSSON** Elisabeth, **Mme LOUIS** Rachelle, **M. MARCOT** Franck, **Mme SILICANI** Marie-Inès (à partir du point n° 4), **M. BONHOMME** Bertrand, **M. CARBONNEAUX** Gérard, **M. DUPUY** Jérémy, **Mme LANDART** Evelyne, **M. HELLER** Christophe, **M. BOUCHER** Jean-Louis, **M. MANZONI** Thierry, **Mme NICOLAS-VIOT** Dominique, **M. CHANOT** Jean-Christophe, **M. DUTERTRE** Patrick, **M. BAILLY** Christophe, **M. BUSSIÈRE** François, **M. PIERQUIN** Bernard.  
**M. DROUARD** André suppléé par **M. RAYNAUD**

#### Ont donné pouvoir :

**M. DECOBERT** Philippe pouvoir à Monsieur COLSON Robert, **M. LEPAGE** Guy pouvoir à M. PETITDAN René, **M. DULIN** Michel pouvoir à Monsieur MILARD Jean-Louis, **Mme CORME** Véronique pouvoir à Mme LEQUEUX Armelle, **M. PAILLA** Philippe pouvoir à Mme CAPRON Annie, **M. BRANZ** Cédric pouvoir à Mme LAPORTE Dominique, **M. CALVI** Gérard pouvoir à M. STRINGER Bernard, **M. HERBILLON** Didier pouvoir à M. DISCRIT Yannick, **Mme BERTELOOT** Odile pouvoir à Mme MAJCHRZAK Joëlle, **Mme GLACHANT** Geneviève pouvoir à M. DUTERTRE Patrick.

#### Étaient excusés :

**Mme AIT MADI** Virginie, **M. DARKAOUI ALLAOUI** Darkaoui, **Mme MAHUT** Raymonde, **M. LECOULTRE** Florian, **M. BONHOMME** François

#### Étaient absents :

**M. BANA** Mistral, **Mme BIHIN** Audrey, **Mme DUVAL** Cendrina, **Mme JOSEPH** Else, **M. MOINE** Eric, **M. NARDAL** Ahmet, **M. DUMONT** Christophe, **Mme PIGEAUD** Mélanie, **M. LUCZKA** Guillaume, **Mme JALOUX** Ginette, **M. WELTER** Christian, **M. LENOBLE** Bernard, **Mme LAIR** Mandy, **M. LOTTIN** Patrick, **M. BESSADI** Farid, **M. AUPRETRE** Denis.

Membres en exercice : 112

Membres présents et représentés : Du point 1 au point 3 : 78 présents et 10 pouvoirs donnés  
Du 4 au point 13 : 81 présents et 10 pouvoirs donnés

Monsieur Robert COLSON fait l'intervention suivante : « Nous avons reçu le 22 octobre 2018 un appel des Associations de Maires des Ardennes (Unimair, AMDA, AMRF), concernant la situation des ex-salariés d'Ardenne-Forge. Les associations nous informaient que la somme due par 14 ex-salariés se monte à 40 000€. Les Présidents des associations nous demandent l'attribution d'une nouvelle aide exceptionnelle. Sensible à cette demande, le Conseil Municipal d'Arreux lors de sa dernière réunion en date du 11 novembre 2018 m'a mandaté pour vous exposer la proposition suivante : Les communes d'Ardenne Métropole représentent environ 125076 habitants. Nous vous proposons donc de diviser la somme due par le nombre d'habitants soit  $40\ 000 / 125\ 076$  habitants = 32 centimes par habitant. Donc si chaque commune vote une subvention exceptionnelle de 32 centimes par habitants, nous réglerions le problème de ces salariés et ferions preuve de solidarité comme demandé par les Présidents des Associations de Maires. 32 centimes par habitant cela reste une somme acceptable pour toutes les communes. Nous savons que certains d'entre nous ont déjà eu ce geste solidaire mais nous ne voulons pas entrer dans de grands calculs. Je vous remercie, Monsieur le Président, et Mesdames Messieurs les Délégués Communautaires de votre attention et vous demande un vote de soutien de cette proposition qui pourra être présentée et débattue dans vos Conseil Municipaux ».

Monsieur le Président indique qu'il appartient à chaque Conseil municipal de juger cette action et pas seulement à Ardenne Métropole. Monsieur le Président ajoute que la somme de 20 000€ est plus facile à atteindre que les 40 000€ de départ, mais que c'est à chaque commune d'agir en fonction de ses possibilités.

Le Conseil communautaire a désigné **Madame NICOLAS- Dominique VIOT et Monsieur Jean Paul COLINET** en tant que secrétaires de séance.

Le Conseil communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

#### **1. CC181120-154 Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 25 Septembre 2018**

Monsieur le Président présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 78 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire lors de sa réunion le 25 Septembre 2018

#### **2. CC181120-155 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 11 Septembre 2018**

Monsieur le Président présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 78 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de sa réunion le 11 Septembre 2018

#### **3. CC181120-156 Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 2 Octobre 2018**

Monsieur le Président présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 78 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Conseil Communautaire lors de sa réunion le 2 Octobre 2018

#### **4. C181120-157 Versement d'un complément exceptionnel de subvention**

Monsieur le Président, présente le rapport,  
Monsieur le Président s'excuse du délai de présentation de ce rapport mais explique que cela est dû à l'urgence de la situation. Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole a déjà versé un complément de subvention cet été, mais qu'aujourd'hui le club a, de nouveau, besoin d'une avance de subvention.

Monsieur Christian APOTHELOZ regrette que les sponsors principaux ne soutiennent plus le club. Il explique que l'Etoile cherche d'autres partenaires mais qu'en cours de saison cela est difficile.

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole a proposé à ce club d'intervenir dans la gestion de la salle ARENA et d'exercer certaines missions en lieu et place d'Ardenne Métropole. Cela permettrait de partager les économies qui seraient faites. Monsieur le Président indique également que si cette avance de subvention était votée, elle serait inscrite au budget et que le solde serait versé l'année prochaine.

Madame Joëlle MAJCHRZAK explique qu'il est difficile pour le Conseil Communautaire de se prononcer sur cette avance de subvention sans voir le bilan financier du club. Elle indique que l'Etoile pourrait peut-être faire certaines diminutions.

Madame MAJCHRZAK se demande comment fera le club l'année prochaine puisque cette avance induit automatiquement une diminution du solde qui sera versé l'année prochaine.

Monsieur le Président indique qu'effectivement cette avance réduit leur subvention de l'année prochaine mais que c'est maintenant que le club a besoin de cet argent. Monsieur le Président explique que le Président de l'Etoile tente de mobiliser d'autres partenaires financiers. Il ajoute que cette avance a pour but d'éviter une situation difficile qui pourrait aller jusqu'au dépôt de bilan. Monsieur le Président précise que, sur l'ensemble des deux années, Ardenne Métropole ne versera pas plus d'argent que ce qui était prévu.

Madame MAJCHRZAK indique que le club risque de réclamer ensuite de nouvelle subvention. Elle ajoute, à titre d'exemple, que la commune de Pouru-Saint-Rémy ne versera plus de subvention à son club de pétanque local s'il descend de niveau.

Monsieur le Président indique que la subvention d'Ardenne Métropole est désormais inférieure à la subvention que la ville de Charleville-Mézières versait au club de l'Etoile, avant le transfert vers Ardenne Métropole.

Monsieur APOTHELOZ explique que le départ de certains joueurs a fait chuter les résultats du club. Monsieur APOTHELOZ insiste pour dire que tout le monde fait des efforts pour trouver des partenaires.

Monsieur Guillaume MARECHAL indique que le club de l'Etoile a pris ses responsabilités en procédant à trois licenciements économiques. Monsieur MARECHAL précise que l'Etoile est le club sportif historique de Charleville-Mézières et qu'il a remporté beaucoup de victoires.

Monsieur André GODIN indique que le journal « L'Ardennais » donnait déjà le résultat du vote de cette avance de subvention avant la réunion du Conseil Communautaire. Monsieur GODIN tient à préciser que le Conseil Communautaire n'est pas une simple chambre d'enregistrement.

Monsieur le Président précise que c'est le Conseil qui décide et indique que la journaliste présente à la conférence de presse n'était pas habituée à traiter ce genre de sujet.

Monsieur GODIN rappelle aux journalistes l'importance de peser leurs mots.

Monsieur Robert COLSON indique qu'il est favorable à cette avance de subvention. Il ajoute qu'à son sens, la conférence de presse devrait avoir lieu après le Conseil Communautaire, ce qui permettrait également de relater les débats.

Monsieur le Président affirme que les dossiers ne sont jamais présentés comme voter d'avance.

Monsieur François BUSSIERE indique que l'avance de trésorerie ne lui pose pas de problème. Il s'interroge sur le point de savoir si un rapprochement entre le club de l'Etoile et le club des Flammes Carolos est envisagé.

Monsieur le Président indique qu'Ardenne Métropole encourage ces deux clubs à effectuer ce rapprochement.

Monsieur APOTHELOZ indique que les deux clubs ne s'entendent pas. Il ajoute que les services d'Ardenne Métropole travaillent sur une solution avec une délégation vers une société ou un organisme qui gérerait les deux clubs. Il explique que la solution serait de donner la totalité de la subvention à l'organisme en question qui se chargerait ensuite de la répartition. Monsieur Gilles GRULET travaille en ce sens.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une avance et non d'une subvention supplémentaire.

Madame MAJCHRZAK souligne qu'à ce rythme le club n'aura plus de subvention la prochaine fois.

Monsieur le Président ajoute qu'il ne s'agit pas de multiplier les avances.

Monsieur Jean-Pierre RENVOY rappelle que dans 2 mois la nouvelle année commence.

Monsieur APOTHELOZ indique que le club concerne 600 jeunes. Il ajoute que les conseillers communautaires doivent maintenant avoir le courage de dire oui ou non à cette avance de subvention.

Monsieur le Président indique c'est toujours un sujet sensible.

Monsieur RENVOY rappelle que la CLECLT est gelée et que la ville de Charleville-Mézières sera obligée de payer la somme fixée par la CLECT quelques soit les résultats sportifs du club.

Après en avoir délibéré,

Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,

1 contre et 1 abstention

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 30 000€ à l'association sportive « Etoile de Charleville-Mézières » qui viendra en déduction du soutien financier qui sera apporté par Ardenne Métropole en 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**5. CC181120-158 Désignation des membres du groupe de pilotage qualité dans le cadre de la délégation de service public des transports de personnes**

Monsieur Jérémy DUPUY, Vice-Président, présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Jérémy DUPUY, Monsieur Jean-François FREROT et Madame Thérèse ANCELIN (INDECOSA) comme membres du groupe de pilotage qualité.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**6. CC181120-159 Modernisation de la ligne ferroviaire Charleville-Givet – Convention financière n°4**

Monsieur le Président présente le rapport,

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires des avancées récentes concernant une possible réouverture de la ligne Givet – Dinant. Il explique qu'il s'agit d'une ligne ferroviaire d'une vingtaine de kilomètres fermée depuis le début des années 90. Monsieur le Président précise que l'Etat français et le royaume de Belgique ont passé un accord sur des études visant la réouverture de cette ligne. Il indique que le premier ministre wallon a adressé un courrier à Ardenne Métropole pour dire tout le bien qu'il pense de la réouverture de cette ligne.

Monsieur Sylvain DALLA ROSA fait l'intervention suivante : « La question qui nous est posée ce soir porte sur la rénovation de la ligne SNCF Charleville/Givet fréquentée par quelques 700 000 voyageurs par an. L'achèvement de la troisième tranche devrait conclure la 1ère phase de travaux. Ceux-ci interviennent après bien des mobilisations. Notre agglomération va participer financièrement à hauteur de 198 100 € sur un montant total sur cette troisième tranche de 17,375€ (le coût total pour la 1ère phase est de 73 millions d'euros). C'est un effort important alors que c'est la SNCF et l'État qui devraient prendre en charge la totalité des travaux. Financièrement il s'agit au total d'un chantier chiffré globalement à 139 millions d'euros. D'ailleurs ce montant a sensiblement progressé par rapport au chiffrage initial qui était de 110 millions d'euros. A force de traîner en longueur ce sont 30 millions d'euros supplémentaires qu'il faudra financer. La première phase terminée il n'y a pas, pour l'instant, de calendrier pour la prochaine phase de travaux. Pour celle-ci il n'existe pas à ce jour de plan de financement arrêté. Pourtant, sur cette ligne les travaux sont indispensables. Il y a une telle dégradation que sur certains tronçons il existe des ralentissements à 10km/h. Enfin restons vigilants pour le maintien du service public. Avec l'ouverture des lignes à la concurrence un danger réel existe d'une privatisation de cette ligne. Ce serait inacceptable compte tenu, notamment, de l'argent public investi ».

Monsieur le Président indique que les travaux sont encore très insuffisants et qu'Ardenne Métropole est très en retard. Il explique qu'Ardenne Métropole n'a ni la compétence ni le principe de territorialité. La solidarité ne doit pas conduire Ardenne Métropole à un investissement supérieur. Monsieur le Président explique qu'il n'est pas facile que la région et la SNCF s'impliquent car cette ligne ne leur rapporte pas suffisamment. Il faut effectivement aller plus vite que la dégradation de la ligne.

Monsieur Guillaume MARECHAL informe les élus que à la fin de la 1ère phase de travaux le temps de trajet Charleville-Mézières/Givet sera d' 1heure comme précédemment.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une compétence de la région et que la mise en concurrence ne se fera pas ligne par ligne mais sur un territoire large.

Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'application relative au financement des travaux 2019 – phase 1- de la modernisation de la ligne Charleville-Mézières / Givet - « COFI 4 »

**7. CC181120-160 Dissolution du SIATEV – Répartition de l'actif**

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition proposée.

#### 8. CC181120-161 Décision Modificative n°2

Monsieur Michel NORMAND, Vice-président, présente le rapport.  
Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs  
A l'unanimité,

- **APPROUVE :**

- la décision modificative N°2 2018, par nature et par chapitre et avec les opérations d'équipement du budget général
- les modifications et créations d'autorisations de programme

#### 9. CC181120-162 Règlement de temps de travail de la Direction de la Modernisation de l'Action Publique Locale

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président, présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de travail de la direction de la modernisation de l'action publique locale

#### 10. CC181120-164 Désignation d'un représentant d'Ardenne Métropole au Conseil de l'IUT

Monsieur le Président, présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la désignation de Monsieur le Président en tant que représentant titulaire d'Ardenne Métropole
- **PROCEDE** à la désignation de Monsieur Didier HERBILLON en tant que représentant suppléant d'Ardenne Métropole au Conseil de l'IUT RCC.

#### 11. CC181120-165 Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de distribution de l'eau potable entre Ardenne Métropole et SUEZ Eau France sur la commune de Balan

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-Président, présente le rapport,

Monsieur Jean-François FREROT souhaite savoir si un état des lieux a été fait.

Monsieur DUTERTRE répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de distribution de l'eau potable entre Ardenne Métropole et SUEZ Eau France sur la commune de BALAN.

#### 12. CC181120-166 Convention de délégation de compétences d'Ardenne Métropole vers l'EPAMA pour le programme « Action de bon entretien des rivières et des zones humides (ABERZH) Vence – 2019 »

Monsieur Patrick DUTERTRE, Vice-Président, présente le rapport,

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Boris RAVIGNON, Michel NORMAND, Jean-Pierre RENVOY, Philippe CLAUDE, Marzia DE BONI, Jean-Christophe CHANOT, François BUSSIERE et Bernard PIERQUIN.

Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de délégation de compétence d'Ardenne Métropole vers l'EPAMA pour le programme « Actions de Bon Entretien des Rivières et des Zones Humides (ABERZH) Vence – 2019 ».

#### 13. CC181120-163 Création d'un poste au SAGE de la Direction de l'Aménagement et du Développement

Monsieur Arnaud WUATELET, Vice-Président, présente le rapport,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 81 membres présents et 10 pouvoirs,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de deux postes au sein de la direction de l'aménagement et du développement.